



Fondation
CHU
Sainte-
Justine

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025



VOIR
GRAND

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation CHU Sainte-Justine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation CHU Sainte-Justine (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 12 juin 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131844

		2025				2024			
Notes		Fonds général	Fonds pour projets multi- disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Fonds général	Fonds pour projets multi- disciplinaires	Fonds de dotation	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits									
	Dons et contributions	26 168 840	34 096 236	1 118 658	61 383 734	19 181 901	35 276 365	1 212 672	55 670 938
	Revenus de placements	11 107 300	3 182 359	—	14 289 659	11 199 452	1 445 840	—	12 645 292
	Activités de services	6 097 389	—	—	6 097 389	5 739 737	—	—	5 739 737
		43 373 529	37 278 595	1 118 658	81 770 782	36 121 090	36 722 205	1 212 672	74 055 967
Charges inhérentes aux produits									
	Dons et contributions	8 177 266	—	—	8 177 266	6 342 586	—	—	6 342 586
	Gestion et garde des placements	387 545	—	—	387 545	341 140	—	—	341 140
	Activités de services	1 845 669	—	—	1 845 669	1 450 117	—	—	1 450 117
		10 410 480	—	—	10 410 480	8 133 843	—	—	8 133 843
Charges de fonctionnement									
	Ressources humaines	2 905 305	—	—	2 905 305	3 098 437	—	—	3 098 437
	Marketing et communications	850 849	—	—	850 849	425 549	—	—	425 549
	Administration	749 768	—	—	749 768	694 983	—	—	694 983
		4 505 922	—	—	4 505 922	4 218 969	—	—	4 218 969
Excédent des produits sur les charges avant les contributions au CHU Sainte-Justine et autres									
		28 457 127	37 278 595	1 118 658	66 854 380	23 768 278	36 722 205	1 212 672	61 703 155
Contributions au CHU Sainte-Justine et autres									
		5 072 043	36 172 821	—	41 244 864	1 591 531	31 006 842	—	32 598 373
Excédent des produits sur les charges									
		23 385 084	1 105 774	1 118 658	25 609 516	22 176 747	5 715 363	1 212 672	29 104 782
Soldes de fonds au début									
		9 628 422	101 209 900	27 604 714	138 443 036	350 219	82 765 468	26 222 567	109 338 254
	Virements interfonds	(16 803 663)	16 483 663	320 000	—	(12 898 544)	12 729 069	169 475	—
Soldes de fonds à la fin									
		16 209 843	118 799 337	29 043 372	164 052 552	9 628 422	101 209 900	27 604 714	138 443 036

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

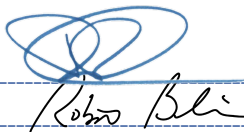
Fondation CHU Sainte-Justine
État de la situation financière
au 31 mars 2025

Notes	2025				2024			
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
Placements et intérêts courus								
Placements	6 173 021 477	—	—	173 021 477	135 397 745	—	—	135 397 745
Intérêts courus	104 995	—	—	104 995	200 666	—	—	200 666
	173 126 472	—	—	173 126 472	135 598 411	—	—	135 598 411
Encaisse	10 325 642	—	—	10 325 642	17 202 263	—	—	17 202 263
Sommes dues par le Fonds général*	—	136 095 311	31 820 890	—	—	113 344 305	30 326 444	—
Sommes dues par le Fonds de dotation*	—	2 777 518	—	—	—	2 721 730	—	—
Débiteurs	1 708 159	828 345	—	2 536 504	596 415	391 421	—	987 836
Frais payés d'avance	175 771	—	—	175 771	244 899	—	—	244 899
Polices d'assurance vie	444 920	—	—	444 920	381 329	—	—	381 329
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 1 032 123	—	—	1 032 123	1 102 956	—	—	1 102 956
	186 813 087	139 701 174	31 820 890	187 641 432	155 126 273	116 457 456	30 326 444	155 517 694
Passif								
Créditeurs et charges à payer	1 503 587	—	—	1 503 587	1 424 748	—	—	1 424 748
Contributions à payer au CHU Sainte-Justine	973 418	20 681 576	—	21 654 994	344 914	15 189 593	—	15 534 507
Revenus des activités reportés	210 038	220 261	—	430 299	57 440	57 963	—	115 403
Sommes dues aux autres Fonds*	167 916 201	—	2 777 518	—	143 670 749	—	2 721 730	—
	170 603 244	20 901 837	2 777 518	23 588 880	145 497 851	15 247 556	2 721 730	17 074 658
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	8 1 032 123	—	—	1 032 123	1 102 956	—	—	1 102 956
Affectations d'origine externe	—	71 722 010	23 161 341	94 883 351	—	64 449 104	21 722 683	86 171 787
Affectations d'origine interne	—	47 077 327	5 882 031	52 959 358	—	36 760 796	5 882 031	42 642 827
Non affectés	8 15 177 720	—	—	15 177 720	8 525 466	—	—	8 525 466
	16 209 843	118 799 337	29 043 372	164 052 552	9 628 422	101 209 900	27 604 714	138 443 036
	186 813 087	139 701 174	31 820 890	187 641 432	155 126 273	116 457 456	30 326 444	155 517 694

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	25 609 516	29 104 782
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	333 545	320 532
Variation de la juste valeur des placements	(8 948 072)	(7 553 401)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	(63 591)	(36 546)
	16 931 398	21 835 367
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Intérêts courus	95 671	(106 789)
Débiteurs	(1 548 668)	(234 205)
Frais payés d'avance	69 128	29 100
Créditeurs et charges à payer	78 839	(308 121)
Contributions à payer au CHU Sainte-Justine	6 120 487	(8 066 306)
Revenus des activités reportés	314 896	38 656
	5 130 353	(8 647 665)
	22 061 751	13 187 702
Activités d'investissement		
Acquisition nette de placements	(28 675 660)	(8 208 307)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(262 712)	(151 806)
	(28 938 372)	(8 360 113)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(6 876 621)	4 827 589
Encaisse au début	17 202 263	12 374 674
Encaisse à la fin	10 325 642	17 202 263

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation CHU Sainte-Justine (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), subventionne, à des fins médicales, charitables, éducationnelles et de recherche, le CHU Sainte-Justine, ses bénéficiaires et ses œuvres affiliées. Elle est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

i) Fonds général

Le Fonds général comprend les dons et les contributions autres que ceux qui doivent être affectés, les revenus des activités de services, les revenus de placements non affectés de même que les charges correspondantes et celles de fonctionnement. Ce fonds présente aussi les actifs et les charges afférents aux immobilisations. Ce fonds présente les ressources non affectées à la date de l'état de la situation financière.

ii) Fonds pour projets multidisciplinaires

Affectations d'origine externe

Le Fonds pour projets multidisciplinaires grevé d'affectations d'origine externe regroupe les dons et les contributions reçus pour lesquels les donateurs ont spécifié que ces derniers devaient être affectés à des fins spécifiques pour des projets à moyen terme.

Affectations d'origine interne

Le Fonds pour projets multidisciplinaires grevé d'affectations d'origine interne regroupe les ressources affectées par le conseil d'administration à des fins spécifiques pour des projets à moyen terme. La Fondation ne peut utiliser ces ressources à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

iii) Fonds de dotation

Affectations d'origine externe

Le Fonds de dotation grevé d'affectations d'origine externe regroupe les dons reçus pour lesquels les donateurs ont spécifié que ces derniers devaient être conservés à perpétuité.

Affectations d'origine interne

Le Fonds de dotation grevé d'affectations d'origine interne regroupe les ressources affectées par le conseil d'administration qui ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Constatation des produits

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont comptabilisés dans le Fonds général selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le Fonds général.

Dons et contributions

Les dons et les contributions sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou lorsque leur réception est raisonnablement assurée. Les promesses de dons sont portées en note aux états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Dons reçus sous forme de fournitures

Les dons reçus sous forme de fournitures, évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Dons reçus sous forme de services

Les dons reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés au moment où ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur des placements.

La Fondation a signé une entente de gestion de fonds en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007, en vertu de laquelle les intérêts générés par les placements résultant des contributions d'Enfant Soleil demeurent la propriété d'Enfant Soleil jusqu'à ce que les contributions soient versées au CHU Sainte-Justine. Les contributions sont versées par la Fondation au CHU Sainte-Justine lorsque Enfant Soleil confirme que les conditions d'acceptation des projets qui y sont rattachées sont satisfaites. La valeur des placements et de l'encaisse à la fin de l'exercice est de 4 710 067 \$ (6 365 832 \$ au 31 mars 2024).

Revenus des activités commerciales

Les revenus des activités sont constatés durant l'exercice au cours duquel les activités ont lieu.

Ventilation des charges

Les différentes catégories de charges à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds incluent des charges directes, à l'exception des salaires et des charges sociales des employés, qui sont ventilés entre les charges inhérentes aux produits pour 5 494 214 \$ (4 664 506 \$ en 2024) et les charges de fonctionnement pour 2 354 663 \$ (1 999 074 \$ en 2024). La répartition entre les deux fonctions est basée sur une estimation du temps alloué par les employés visés.

Contributions au CHU Sainte-Justine et autres

Les contributions au CHU Sainte-Justine et autres sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont payées ou deviennent payables.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts et distributions gagnés, les intérêts et distributions courus et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placements.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts des transactions liées aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Polices d'assurance vie

Les polices d'assurance vie dont la Fondation est propriétaire ou bénéficiaire irrévocable sont comptabilisées à leur valeur de rachat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Équipements des activités	4 ans
Machines distributrices et équipements	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de systèmes d'informations comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placements

	2025				2024
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Intérêts	547 525	156 872	—	704 397	903 465
Distribution de fonds de placement	3 604 471	1 032 719	—	4 637 190	4 188 426
Variation de la juste valeur	6 955 304	1 992 768	—	8 948 072	7 553 401
	11 107 300	3 182 359	—	14 289 659	12 645 292

4. Activités de services

	2025				2024
	Stationnement	Revenus de location	Aires de services et autres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	5 600 717	112 321	384 351	6 097 389	5 739 737
Charges	(1 722 427)	(39 610)	(83 632)	(1 845 669)	(1 450 117)
	3 878 290	72 711	300 719	4 251 720	4 289 620

L'excédent cumulé découlant de l'exploitation du stationnement et des revenus nets de location d'une valeur nulle (544 114 \$ au 31 mars 2024) est présenté dans le solde de fonds pour projets multidisciplinaires internes et sera utilisé dans le but d'un partenariat de financement avec le CHU Sainte-Justine. La Fondation a versé une contribution au CHU Sainte-Justine au cours de l'exercice pour un montant de 4 495 115 \$ (6 748 243 \$ en 2024) aux opérations relatives à l'exploitation du parc de stationnement, au soutien à l'équilibre budgétaire ou aux projets prioritaires du CHU Sainte-Justine.

5. Contributions au CHU Sainte-Justine et autres

	2025				2024
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Recherche	239 100	22 376 351	—	22 615 451	24 675 031
Enseignement	29 187	2 731 465	—	2 760 652	1 564 196
Soins	261 791	5 684 562	—	5 946 353	3 921 527
Infrastructures	1 550 847	2 880 443	—	4 431 290	2 437 619
Fonds capitalisés	—	2 500 000	—	2 500 000	—
Soutien à l'équilibre budgétaire	2 991 118	—	—	2 991 118	—
	5 072 043	36 172 821	—	41 244 864	32 598 373

La contribution au soutien à l'équilibre budgétaire est faite en conformité avec les directives applicables au réseau de la santé et des services sociaux et ne provient pas des dons et contributions mais uniquement des excédents générés par les activités de services.

6. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Liquidités		
Liquidités chez le courtier et le gardien des valeurs	3 577 385	3 221 318
Autres liquidités portant intérêt	11 976 594	5 595 982
Obligations		
Fonds de placement	81 147 133	65 366 900
Actions de sociétés publiques		
Fonds de placement	76 320 365	61 213 545
	173 021 477	135 397 745

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	78 492	40 554	37 938	45 787
Matériel informatique	231 409	218 782	12 627	14 167
Mobilier et matériel	708 339	290 318	418 021	324 808
Équipements des activités	149 113	149 113	—	—
Machines distributrices et équipements	28 536	28 536	—	—
Immobilisations corporelles	1 195 889	727 303	468 586	384 762
Systèmes d'information	1 449 557	886 020	563 537	718 194
Immobilisations incorporelles	1 449 557	886 020	563 537	718 194
	2 645 446	1 613 323	1 032 123	1 102 956

L'amortissement de l'exercice est de 333 545 \$ (320 532 \$ en 2024) et est inclus dans les charges de fonctionnement.

8. Soldes du Fonds général

	2025			2024		
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes au début	1 102 956	8 525 466	9 628 422	1 271 682	(921 463)	350 219
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(333 545)*	23 718 629	23 385 084	(320 532)*	22 497 279	22 176 747
Virements interfonds	—	(16 803 663)	(16 803 663)	—	(12 898 544)	(12 898 544)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	262 712	(262 712)	—	151 806	(151 806)	—
Soldes à la fin	1 032 123	15 177 720	16 209 843	1 102 956	8 525 466	9 628 422

* Ce montant correspond à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

9. Virements interfonds

Les virements interfonds sont effectués pour se conformer aux instructions reçues des donateurs et aux résolutions du conseil d'administration.

	2025				2024			
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Modifications des intentions du donateur	100 018	(420 018)	320 000	—	78 180	(247 655)	169 475	—
Réallocation des fonds excédentaires par le conseil d'administration	(16 903 681)	16 903 681	—	—	(12 976 724)	12 976 724	—	—
	(16 803 663)	16 483 663	320 000	—	(12 898 544)	12 729 069	169 475	—

10. Régime de retraite

La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées au bénéfice de ses employés. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 mars 2025, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant décaissé au cours de l'exercice s'élèvent à 271 496 \$ (220 596 \$ en 2024).

11. Promesses de dons et de contributions

Exercices se terminant les 31 mars					
2026	2027	2028	2029	2030 et suivants	Total
19 020 387	19 142 735	11 674 711	9 232 397	16 011 082	75 081 312

Au 31 mars 2025, un ensemble de promesses de dons futurs devant se réaliser au décès, en sus des montants ci-haut présentés, et totalisant plus de 65 910 000 \$, a été porté à la connaissance de la Fondation.

12. Opérations entre parties liées

Le CHU Sainte-Justine détient un intérêt économique dans la Fondation, étant donné que la Fondation a été créée pour lui fournir de l'aide financière.

Les transactions effectuées avec le CHU Sainte-Justine, qui est un organisme lié, de même que les éléments de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires, à l'exception des contributions de 38 590 057 \$ (32 538 154 \$ en 2024) incluses dans les contributions au CHU Sainte-Justine et autres et des charges de 83 652 \$ (91 479 \$ en 2024) incluses dans les charges des activités de services.

La Fondation bénéficie d'une gratuité pour l'occupation d'espaces locatifs, car l'immeuble dans lequel sont situés les bureaux de la Fondation appartient au CHU Sainte-Justine.

D'autre part, au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des frais d'honoraires et de gestion financière provenant d'entreprises dont certains membres du conseil d'administration sont associés ou gestionnaires. Ces transactions totalisent 164 108 \$ (215 230 \$ en 2024).

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

13. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

La Fondation détient des placements étrangers en dollars américains dont la juste valeur totalise 43 435 521 \$ (36 303 969 \$ en 2024). Par conséquent, elle est exposée aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements.

b) Risque de taux d'intérêt

Les placements de la Fondation incluent des fonds communs incluant des obligations portant intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée à un risque de prix autre en raison de ses fonds de placement, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Les placements de la Fondation comprennent des fonds communs qui incluent des obligations. En conséquence, il existe un risque de crédit que l'émetteur d'obligations ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, ce qui aurait ultimement une incidence sur les actifs de la Fondation.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2025, les principaux passifs de la Fondation étaient les créditeurs et charges à payer et les contributions à payer au CHU Sainte-Justine et autres.

MERCI i